



PLAN D'ÉPARGNE GROUPE : Conseil de surveillance des FONDS COMMUNS de PLACEMENT

Le choix de la société de gestion, la surveillance et le contrôle de la gestion des Fonds Communs de Placement d'Entreprise du Groupe CASINO sont confiés à un organe, appelé **Conseil de Surveillance des FCPE**, qui regroupe paritairement des représentants du personnel et de la direction du Groupe.

Ce **CONSEIL DE SURVEILLANCE** s'est réuni le 8 avril 2011 à St Etienne afin de faire le bilan des différents fonds au 31 décembre 2010, tout en examinant la situation intermédiaire au 31 mars 2011, en présence des gestionnaires **NATIXIS INTEREPARGNE** pour les fonds **CAS A, CAS D, CAS R, CAS S**, ainsi que pour le **PERCO** (plan d'épargne retraite collectif), et de la **SOCIETE GENERALE** pour **EMILY 2**.

GESTION PAR NATIXIS : Performance des fonds :

APPELLATION DU FONDS	VALEUR DE LA PART		Performance de l'année 2010	Rappel PERFORMANCE dec 08/dec 09
	au 31/12/09	au 31/12/10		
CAS A (Actionnariat Casino)	33,42 €	40,65 €	+ 21,64 %	+ 30,14 %
CAS D (Dynamique)	19,12 €	19,71 €	+ 3,10 %	+ 29,71%
CAS R (Régularité)	22,78 €	23,22 €	+ 1,95 %	+ 13,78 %
CAS S (Sécurité)	20,91 €	21,02 €	+ 0,55 %	+ 1,16 %

PERCO : un accord négocié et signé par FO en 2009 a permis la création d'un **Plan d'Épargne Retraite Collectif**, qui permet au salarié de se constituer une épargne en vue de la retraite (sortie impossible avant la liquidation des droits à la retraite), et qui vient compléter l'offre du Plan d'Épargne Groupe.

PRECISIONS sur le PERCO:

Les versements pouvant être réalisés par le salarié pour alimenter le PERCO sont :

- Les versements volontaires (par chèque, prélèvements mensuels ou carte bancaire)
- Les primes d'intéressement
- Les versements au titre de la participation
- Les versements correspondants aux droits inscrits sur le compte épargne temps (CET)
- Les transferts d'autres produits (sommes détenues dans le plan d'épargne ou la participation vers le PERCO)

Le salarié a le choix entre deux modes de gestion de son PERCO :

1. la **Gestion Automatique** (conseillée par FO), s'il souhaite bénéficier d'un mode de gestion spécifiquement adapté à l'épargne retraite, dans un fonds à compartiments appelé « **NATIXIS HORIZON RETRAITE** ». Très dynamique dans un premier temps, la gestion est progressivement sécurisée afin d'obtenir une réduction du risque au fur et à mesure que le collaborateur se rapproche de la date de son départ à la retraite.

(Ci-dessous les performances 2010 de chaque compartiment)

Horizon 2045	Horizon 2040	Horizon 2035	Horizon 2030	Horizon 2025	Horizon 2020	Horizon 2015	Horizon 2010	Natixis régularité
+ 14,1%	+ 12,3%	+ 12,4%	+ 12,5%	+ 12,3%	+ 8,9%	+ 4,7%	+ 1,1%	+ 0,2%

2. la **Gestion Libre**, où chaque salarié fait lui-même ses arbitrages.

ATTENTION : depuis cette année et l'application de la Loi portant réforme sur les retraites, 50 % du montant de la participation sera automatiquement affecté par défaut au PERCO, en cas de non réponse du salarié au bulletin d'option.

Quelques rappels :

VERSEMENTS : les salariés du Groupe ont la possibilité d'alimenter ces différents fonds, soit par l'épargne salariale (Intéressement – Participation), soit par des versements volontaires.

ABONDEMENT: suite à **un accord négocié et signé par FO Casino en 2008**, le versement sur l'un des fonds de l'intéressement (tout ou partie) éventuellement complété par des versements volontaires est **ABONDE** par l'entreprise dans les conditions prévues par cet accord (abondement cependant limité à 945 €).

NOUVEAUTE : l'accord salaires 2011, signé par FO, prévoit également que **tout versement au PERCO sera ABONDE** suivant les mêmes règles. C'était une des revendications portée par FO qui a aboutie cette année.

- Actuellement, le fonds CAS A se porte bien, même si sa performance est négative depuis janvier 2011 (- 6,51% alors que dans le même temps, l'action CASINO perd 6,84 %). Néanmoins, les perspectives du marché « actions » sont positives et tendent vers une bonne dynamique. Pour CAS R, sa progression est de 15,60 % depuis 5 ans, alors que CAS D perd 1,29% sur les 5 dernières années. Le fonds CAS S (sécurité), indexé sur les taux d'intérêts, est en progression de 13,90 % sur la même période.
 - Concernant la participation 2009, 62 % des montants distribués ont été investis par les salariés.
-

GESTION PAR LA SOCIETE GENERALE :

Fonds EMILY 1 : arrivé à échéance fin décembre 2010, avec 110 % d'évolution
(RAPPEL : souscription volontaire en décembre 2005, avec une valeur de part à 10 €).

69,47 % des salariés ont fait un rachat total de leur part ;
28,87 % ont opté pour un réinvestissement au sein du plan d'épargne.

Fonds EMILY 2 :

Evolution de la performance du FONDS EMILY au 31/03/2011 :

En 2009 : + 79,15 % En 2010 : + 33,35 % Depuis début 2011 : - 12,14%

Performance depuis l'origine (du 29/12/2008 au 31/03/2011) : + **177,90%**

**Pour une information juste, pour une action responsable,
rapprochez-vous de vos élus FO casino, ils sauront vous aider.**

Le 14 avril 2011